

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur

N° CP-2015-3-11-4

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE AU SYSTEME
D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DU RHIN SUPERIEUR - SIGRS - 1ER
JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2015**

Résumé : Il vous est proposé de poursuivre le financement du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), outil au service de l'observation et de l'aménagement du territoire transfrontalier, du 1er janvier au 30 juin 2015. Dans le cadre de cette convention sans financement INTERREG, les participations de l'Etat français, de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin s'élèveront respectivement à 3 000 €. En ce qui concerne les partenaires allemands, le Land de Bade-Wurtemberg contribuera au projet à hauteur de 5 250 €, le Land de Rhénanie-Palatinat de 3 000 €, le Regionalverband Hochrhein-Bodensee de 3 750 € et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald de 1 000 €. Pour la partie suisse, la contribution de la Regionalplanungsstelle Beider Basel (Canton de Bâle-Ville et Bâle Campagne) s'élèvera à 9 600 € et celle de la République et Canton du Jura à 2 400 €. Le Département du Haut-Rhin, porteur du SIGRS depuis ses débuts, financera 16 000 €, soit 3 000 € de contribution au même titre que les autres partenaires français, auxquels s'ajoutera une participation exceptionnelle de 13 000 €, pour compenser l'absence de subvention INTERREG par rapport à la période 2011-2014.

Depuis 2000, la Conférence du Rhin Supérieur s'est engagée dans la mise en œuvre du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS), dont le Département du Haut-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage depuis 2005.

Du 1er juillet au 31 décembre 2014, le projet a bénéficié des cofinancements de l'Etat français, de la Région Alsace, des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, des Länder de Rhénanie-Palatinat et du Bade-Wurtemberg, des Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ainsi que de la République et Canton du Jura. Cette période a permis de définir les axes de développement futurs du SIGRS et de mettre en place une maquette de géoportail. Les premiers résultats de celle-ci serviront de base à la création d'un tel outil dans le cadre d'un nouveau projet déposé au titre d'INTERREG V pour 2015-2018.

Comme ce programme ne devrait pas entrer en vigueur avant mi-2015, les cofinanceurs du SIGRS ont souhaité qu'une nouvelle convention provisoire de 6 mois soit élaborée. Celle-ci entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 et sera valable jusqu'au 30 juin 2015. Cette période devrait permettre de finaliser le nouveau projet pour 2015-2018.

Au cours de ces six mois, seuls les frais de personnel des cellules SIG (100%) et de coordination (50%) seront pris en charge. Le budget total dédié est de 50 000 € et les frais afférents seront gérés par la Direction des Ressources Humaines.

La clé de répartition financière entre partenaires est la suivante :

Pour la partie française :

- Etat français : 3 000 €
- Région Alsace : 3 000 €
- Département du Bas-Rhin : 3 000 €
- Département du Haut-Rhin : 16 000 €

Pour la partie allemande :

- Land de Bade-Wurtemberg : 5 250 €
- Land de Rhénanie-Palatinat : 3 000 €
- Regionalverband Hochrhein-Bodensee : 3 750 €
- Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald : 1 000 €

Pour la partie suisse :

- Regionalplanungsstelle Beider Basel (Canton de Bâle-Ville et Bâle-Campagne) : 9 600 €
- République et Canton du Jura : 2 400 €

Les montants des contributions des partenaires allemands et suisses, à l'exception du Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald et du Regionalverband Hochrhein-Bodensee, qui sont de nouveaux membres, sont les mêmes que lors du projet INTERREG N°B28 pour 2011-2014. Il en résulte un manque à gagner de 14 000 €, correspondant à la part INTERREG pour 2011-2014. Celui-ci sera en partie compensé par la contribution de 1 000 € du Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald. Les 13 000 € restants seront pris en charge par le Département du Haut-Rhin, ce qui porte sa contribution totale à 16 000 €.

Les recettes nécessaires à la poursuite de ce projet du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 ont fait l'objet de l'inscription d'une autorisation d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) sur le programme F815 au Budget Primitif 2015.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) pour la période entre le 1er janvier et le 30 juin 2015, jointe en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer cette convention,
- de préciser que les frais de personnel liés au financement des deux postes relatifs aux cellules SIG et de coordination, à hauteur de 50 000 €, seront gérés par la Direction des Ressources humaines. La participation du Département du Haut-Rhin, après déduction des contributions des partenaires, s'élève à 16 000 € pour cette période de six mois. Les recettes afférentes sont imputées au programme F815, chapitre 74, fonction 041, natures 74718, 7472, 7473 et 74788.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER